



**Décision n° 2008-DEP-0222 du 7 mai 2008 de l'Autorité de sûreté
nucléaire portant agrément d'un organisme notifié
pour le contrôle des équipements sous pression nucléaires**

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu la loi n° 2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire ;

Vu le décret n° 2007-1557 du 2 novembre 2007 relatif aux installations nucléaires de base et au contrôle, en matière de sûreté nucléaire, du transport de substances radioactives ;

Vu le décret n° 99-1046 du 13 décembre 1999 modifié relatif aux équipements sous pression ;

Vu l'arrêté du 12 décembre 2005 relatif aux équipements sous pression nucléaires ;

Vu l'arrêté du 22 juin 2005 portant habilitation d'organismes pour le contrôle des équipements sous pression ;

Vu le règlement intérieur de l'Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu le guide de l'Autorité de sûreté nucléaire ASN/GUIDE/5/01 ;

Vu la demande d'agrément présentée par Hartford Steam Boiler Inspection Quality Limited en date du 2 avril 2008,

Considérant que les résultats de l'instruction permettent de donner une suite favorable à cette demande,

Décide :

Article 1^{er}

L'organisme Hartford Steam Boiler Inspection Quality Limited, dont le siège social est Cairo House, Greenacres Road, Waterhead Oldham, Lancashire OL4 3JA (Royaume Uni), est agréé pour les domaines figurant en annexe à la présente décision.

Article 2

Hartford Steam Boiler Inspection Quality Limited doit :

- informer l'Autorité de sûreté nucléaire en cas de suspension ou de retrait de son accréditation selon la norme ISO 17020 ;
- se prêter aux actions de surveillance des agents de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Article 3

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Article 4

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 7 mai 2008

Pour le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire
et par délégation, le directeur général



Jean-Christophe NIEL

ANNEXE
à la Décision n° 2008-DEP-0222 du 7 mai 2008 de l'Autorité de sûreté
nucléaire portant agrément d'un organisme notifié
pour le contrôle des équipements sous pression nucléaires

Nom de l'organisme : Hartford Steam Boiler Inspection Quality Limited

L'organisme est agréé

1. pour l'approbation des modes opératoires d'assemblage permanent des équipements sous pression nucléaires prévue par le point 3.1.2 de l'annexe 1 du décret du 13 décembre 1999 ;
2. pour l'approbation du personnel en charge des assemblages permanents des équipements sous pression nucléaires prévue par le point 3.1.2 de l'annexe 1 du décret du 13 décembre 1999.